

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de la
cohésion sociale

Direction

Cergy, le 21 Fév. 2020

Affaire suivie par Nathalie VIGIER-ELOIRE
01 77 63 61 03
Nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr

Appel à projets – BOP 104 action 12 « Accueil et accompagnement des étrangers primo-arrivants » dont actions spécifiques en faveur des réfugiés et des bénéficiaires de la protection internationale.

1 - Orientations

La loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France instaure un parcours personnalisé d'intégration républicaine plus structuré avec des prestations renforcées et mieux adaptées, dans lequel s'engagent les réfugiés statutaires et les étrangers primo-arrivants. Ce parcours personnalisé associé au nouveau contrat d'intégration républicaine (CIR) est constitué d'une formation civique et d'une formation linguistique renforcée dans le cadre d'un accompagnement plus individualisé et d'une articulation désormais effective avec la politique de délivrance des titres de séjour.

Le comité interministériel à l'intégration (C2I) a fixé des orientations, en 2019, et elles ont vocation à être reconduites en 2020.

Cette politique, conçue au niveau national, se décline localement, notamment dans le cadre du BOP 104 action 12 sous action 2. Pour cela, l'Etat mobilise l'ensemble des acteurs qui agissent dans le domaine de l'intégration des réfugiés et des étrangers primo-arrivants (institutions, collectivités locales, associations).

Les présents appels à projets s'adressent aux opérateurs, publics et privés, s'inscrivant dans cette démarche d'intégration. Ces appels à projets s'attacheront à couvrir les zones dépourvues d'une offre d'accompagnement global pour les réfugiés et les primo-arrivants. L'ensemble du territoire départemental doit être couvert.

2 – Public cible et actions prioritaires - Eligibilité

Il s'agit de deux appels à projets distincts. Il est demandé de déposer des dossiers CERFA différents si vous souhaitez mettre en place des actions concernant chaque volet.

Les porteurs s'engagent à faire référencer leurs actions sur les bases de données de Réseau Alpha et Défi-métiers. Cet engagement sera repris dans les conventions annuelles de financement.

Les projets sur des zones géographiques nécessitant un renfort de l'offre seront plus particulièrement étudiées (CACP notamment).

- Public primo-arrivant (signataire d'un CIR, ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, pour lesquels un premier titre a été délivré depuis moins de 5 ans) :

Actions prioritaires

- construction avec les autres acteurs (notamment le conseil régional et la DIRECCTE) et soutien d'actions innovantes susceptibles d'essaimer, de parcours de réfugiés vers la qualification et l'emploi ;
- formations linguistiques à visée professionnelle ;
- transmission des valeurs de la République ;
- accompagnement social et parcours d'insertion professionnelle ;

Les orientations régionales sont les suivantes :

- accompagnement individuel dans la reconnaissance des diplômes, expériences et qualifications professionnelles ;
- accompagnement des femmes vers l'emploi notamment en raison de leur taux d'emploi très inférieur à celui des hommes. L'augmentation de ce taux d'emploi aura un impact positif sur leur intégration et celle de leur famille ;
- la consolidation des projets en partenariat avec les collectivités ;
- accompagnement global pour la levée de freins périphériques à l'emploi ;
- la mise en place d'actions s'intégrant comme une suite de parcours de formations faites par le prestataire de l'OFII à la suite de la 4^e journée civique obligatoire dans le cadre du CIR renouvelé et lors de l'entretien final d'évaluation. Ces suites doivent permettre une meilleure orientation des primo-arrivants sur les dispositifs financés sur le BOP 104 action 12 et assurer une réelle continuité du parcours d'intégration.

Les actions en faveur des coordinations linguistiques initiées en 2019 sur chaque territoire notamment dans le cadre d'un partenariat renforcé avec Pôle emploi afin de pouvoir orienter les demandeurs d'emploi vers les formations linguistiques ;

Les actions menées dans le cadre de l'enveloppe de crédits dédiées aux collectivités territoriales engagées en 2019 seront examinées de manière prioritaire en vue de leur reconduction. Il s'agit des actions portées par des collectivités territoriales et celles soutenues par ces collectivités. Pour les actions soutenues par des collectivités territoriales, la DDCS s'assurera de l'engagement des collectivités. Cet engagement devra être formalisé par un document faisant état des moyens mis en œuvre par la collectivité pour soutenir ces actions.

- Public réfugié statutaire et bénéficiaire de la protection internationale :

Actions prioritaires

- construction d'une offre favorisant une insertion rapide des réfugiés sur les territoires, dès l'accueil en centre provisoire d'hébergement (voire dès l'accueil en CADA pour certains publics) dans le cadre d'une feuille de route multi-partenaire partagée et cohérente et en soutenant des projets d'intérêt collectif ou innovants ;
- transmission des valeurs de la République ;
- accompagnement social et parcours d'insertion professionnelle ;
- accompagnement dans la reconnaissance des diplômes, expériences et qualifications professionnelles ;

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 – Télécopie : 01 77 63 61 99 – ddcs@val-doise.gouv.fr
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h – www.val-doise.gouv.fr

- accompagnement des femmes vers l'emploi ;
- accompagnement global pour la levée de freins périphériques à l'emploi.

A titre exceptionnel dans le cadre des actions de formation linguistique rattachées au dispositif PIAL (parcours d'intégration par l'acquisition de la langue) pour les publics suivis par les missions locales, des jeunes mineurs non accompagnés (MNA) pourront être pris en compte.

A titre exceptionnel, des demandeurs d'asile depuis plus de 6 mois et disposant d'une autorisation de travail pourront accéder aux formations linguistiques.

3 - Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention

3.1. : Périmètre géographique

- Pour un même projet, ne pas solliciter de crédits à la fois à l'échelon régional et à l'échelon départemental ;
- Les zones dépourvues d'offre d'accompagnement global pour les réfugiés seront privilégiées.

3.2. : Organisation

- Identifier le public visé par l'action notamment par la mise en place d'outils de suivi ;
- Disposer de locaux adaptés à la tenue de formations, d'ateliers, d'entretiens individuels ou collectifs ;
- définir des indicateurs de progression ou de réussite des bénéficiaires du projet liés à l'apprentissage de la langue, l'accès à l'autonomie, à l'emploi et à la connaissance de la vie en France.
- Le BOP 104 action 12 ne saurait être le seul financeur direct de l'action.

3.3. : Contenu du dossier

- le dossier CERFA n°12156*05 de demande de subvention, téléchargeable sur le site : [http : //www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) , dûment complété et signé ;
- fournir l'ensemble des pièces figurant dans le dossier de demande de subvention, y compris le RIB et la fiche SIREN de l'association ;
 - renseigner le tableau de collecte des indicateurs ciblés et la fiche d'informations qualitatives de la direction générale des étrangers en France ;
 - en cas de renouvellement de l'action, l'organisme est tenu de présenter, à l'appui de sa demande, les documents qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention : bilan qualitatif/quantitatif, compte rendu financier, le tableau des indicateurs ciblés l'année précédente, partie « réalisée ».

3.4. : Délai de dépôt des dossiers

Les dossiers devront être impérativement transmis, pour le **31 /03/2020** délai de rigueur :

- par courrier électronique, à l'adresse suivante :

nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr

ddcs@val-doise.gouv.fr

- par voie postale, à l'adresse suivante :

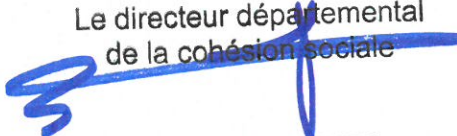
Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
A l'attention de Nathalie VIGIER-ELOIRE
CS 20105
5 avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

3.5. : Contacts :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Nathalie VIGIER-ELOIRE, chargée de mission auprès des directeurs - 01 77 63 61 03 -
nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr

Le directeur départemental
de la cohésion sociale


Riad BOUHAFS